

**Compte rendu du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique (SIRP) de Canaules –  
Savignargues - St Théodorit**

**Séance du 09/12/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 9 décembre à 18h30, le Conseil Syndical du SIRP, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie TOUREL.

Nombre de membres afférents au Conseil Syndical : 06

Nombre de membres en exercice : 06

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 05

Date de la convocation : 04/12/2022

Date d'affichage : 04/12/2022

PRÉSENTS : François ABRASSART, Carole LEJEUNE, Catherine PRAVIN, Marie TOUREL.

PROCURATION : Stéphanie LAURENT à Carole LEJEUNE.

ABSENT : Claude CHARDONNAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut se tenir.

Mme Catherine PRAVIN est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Délibération sur la demande de modification des statuts du SIRP
- Délibération pour l'attribution de bons cadeaux au personnel du SIRP
- Demande de participation de la psychologue scolaire
- Demande de mallette PPMS écoles
- Convention FRANCAS
- Questions diverses

Concernant Demande de participation de la psychologue scolaire, la présidente propose aux élus de délibérer sur la signature de cette convention, si les élus l'approuvent.

Concernant la convention avec les Francas, la présidente propose aux élus de délibérer sur la signature de cette convention, si les élus l'approuvent.

Les élus approuvent à l'unanimité.

**1-Délibération sur la demande de modification des statuts du SIRP**

Introduction par la Présidente : Marie TOUREL rappelle que la proposition de modification des statuts du SIRP par Canaules a été présentée et analysée par les délégués lors de deux réunions lors desquelles les justifications et arguments de chacun ont été discutés. Des comptes-rendus de ces séances sont actés.

**Position de St Théodorit**

Les propositions de modification des statuts du SIRP proposées par les élus de Canaules ont été étudiées par le conseil syndical. Nous validons l'essentiel des propositions mais nous formulons toutefois quelques réserves :

- **Mettre à la charge du SIRP les consommations d'électricité et d'eudes locaux scolaires :**

A l'heure actuelle ces consommations restent à la charge des communes. Les salles de classe étant mises à disposition par chacune des 3 communes.

Sur le principe aucune opposition, mais structurellement les installations d'eau et/ou d'électricité des salles de classe ne sont pas indépendantes. La consommation n'est donc pas seulement la consommation des classes.

D'ores et déjà il est certain que le coût sera supérieur à l'utilisation, puisqu'il y aura nécessairement des abonnements supplémentaires. Il faudra rajouter à cela les travaux nécessaires pour rendre ces installations indépendantes, avec d'éventuelles modifications pour répondre aux dernières normes en vigueur (obligatoire si on modifie structurellement une installation).

⇒ Il est nécessaire de faire chiffrer ces travaux avant de prendre une décision à ce sujet.

- **Création ou aménagement de locaux pour assurer l'accueil et la cantine sur chaque commune :**

Un deuxième site est envisageable à Canaules, qui semble disposer de locaux aménageables dans ce sens. Cela permettrait d'améliorer le service de cantine, les locaux uniques actuels arrivant certains jours à saturation.

Nous sommes conscients que la prise en charge du fonctionnement de ce deuxième site par le SIRP (personnels, entretien, consommation d'énergie, ...) occasionnerait une augmentation de budget non négligeable mais si cela correspond à un besoin et une amélioration du service pour les familles cela peut être envisagé.

⇒ Là aussi un chiffrage du budget prévisionnel précis est nécessaire.

⇒ Par contre la création d'un troisième site à Savignargues n'apporterait rien de plus et engendrerait un coût qui nous semble excessif.

La participation des communes par enfant a presque doublé en 10 ans. Il est de notre responsabilité de veiller à une répartition raisonnée et proportionnée des ressources financières de nos communes.

Pour pouvoir valider les statuts tels qu'ils sont proposés ou adaptés, il est nécessaire d'avoir tous les éléments (*faisabilité pour les transports scolaires, contraintes d'aménagement et d'équipement des locaux, chiffrage précis du coût*).

Position de Savignargues

Pas de connaissance de la position de Savignargues, ni du côté de Carole Lejeune (ayant la procuration de Stéphanie Laurent), ni du côté des autres délégués.

Position de Canaules

La position de Canaules n'a pas bougé : accueil périscolaire dans la commune de résidence ; restauration scolaire dans la commune de scolarisation des élèves ; pas de transport collectif pendant la pause méridienne ; prise en compte de la consommation réelle (eau, électricité, chauffage) des salles de classe (2 salles à Canaules et 1 dans chacune des autres communes).

Pas de consigne de la part du conseil municipal pour négocier sur les points ci-dessus.

## Discussions

Sur les coûts :

- Canaules dispose déjà de compteurs séparés pour l'eau. Pour l'électricité (chauffage inclus car électrique) connaissance du montant pour l'installation d'un nouveau compteur sur la base d'une installation récente qui vient d'être effectuée. Chaque commune devrait rechercher les informations et faire son propre calcul de fonctionnement du périscolaire et de la cantine dans sa commune.
- Concernant le SIRP, comme déjà indiqué lors de la réunion du 4 juillet le calcul sera simple : en moins le loyer de la cantine et la charge salariale de l'ATSEM du bus pendant la pause méridienne ; en plus le personnel pour faire fonctionner les différents sites (périscolaire et cantine).

Sur le nombre de sites :

- St Théodorit n'a pas connaissance de la position de Savignargues sur la possibilité et le souhait de faire des aménagements. St Théodorit n'envisage pas d'avoir un site à Savignargues. Leur intervention porte sur le fait que des sites supplémentaires coûtent donc ils ne sont pas favorables à 3 sites.

Sur le transport pendant la pause méridienne :

- St Théodorit estime qu'il faut maintenir ce transport : pour transporter les enfants scolarisés à Savignargues qui se rendront dans l'une des deux autres communes pour déjeuner.
- Accord sur le fait que si l'on ouvre pour le transport des enfants scolarisés à Savignargues, les parents voudront du transport pendant la pause méridienne pour tous les enfants.
- La position de Canaules est toujours que les enfants mangent sur leurs lieux de scolarité et qu'il n'y ait pas de transport scolaire sur la pause méridienne. Canaules rappelle qu'il n'est pas question de continuer à prendre du temps de transport au détriment du temps de repos des enfants.
- St Théodorit estime que ce dernier argument (*temps de transport au détriment du temps de repos des enfants*) est plus que discutable. M. Abrassart précise qu'à sa connaissance (près de 20 ans en tant que parent d'élèves ou élu sur ce regroupement) il n'y a jamais eu de plainte à ce sujet de la part des parents, des enfants ni même de la part des enseignants.

Sur les délais pour obtenir le chiffrage :

- Souhait de Canaules d'obtenir un chiffrage le plus rapidement possible, les travaux d'aménagement à effectuer dépendant de la décision prise par le conseil syndical et de l'évolution du SIRP.
- Pas de possibilité d'obtention des devis dans des délais assez courts pour l'installation des compteurs à St Théodorit et pour d'éventuels travaux à Savignargues.

Conclusion :

- Décision de passage au vote des statuts proposés par Canaules. Après lecture de la délibération le conseil vote :

Pour : 2

Contre : 3

## **2-Délibération pour l'attribution de bons cadeaux au personnel du SIRP.**

A l'occasion des fêtes de fin d'année, Madame la Présidente propose au conseil syndical d'attribuer au personnel du SIRP des chèques cadeaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical décident d'attribuer la somme de 60 € (soixante euros) par agent.

Ces bons cadeaux seront achetés auprès de la poste de Canaules-et-Argentières.

Le montant des bons cadeaux 540 € (cinq cent quarante euros) sera imputé au compte 6232 Fêtes et cérémonies.

Les élus votent

Pour : 5

## **3- Demande de participation de la psychologue scolaire**

Marie TOUREL rappelle aux élus qu'elle a reçu de la part de la psychologue scolaire une demande de versement de 1€ par enfant scolarisé/an au bénéfice de l'association des psychologues.

La présidente confirme que les communes (articles L.211-8 et L 212-15 du code de l'éducation), doivent prendre en charge le fonctionnement (1 €/enfant/année scolaire), le salaire du/de la psychologue étant à la charge de l'Etat.

Marie TOUREL lit la délibération et demande aux élus de se prononcer.

Vote pour : 5

## **4-Demande de mallette PPMS écoles**

La directrice de l'école de Canaules et Argentières a transmis au SIRP le PPMS actualisé pour 2022. Elle a également demandé une mallette de première urgence (liste du matériel adressée aux élus).

La présidente n'a pas reçu de demande identique des autres écoles.

Le conseil décide que la présidente du SIRP demande aux autres directrices

- L'existence d'un PPMS dans les 2 autres écoles : Savignargues et St Théodorit.
- Si elles sollicitent également une mallette de première urgence.

La ou les mallettes seront achetées après retour d'information.

## **5- Convention FRANCAS pour 2023**

Travail en séance, par les élus sur des propositions de modification du projet de convention à partir de propositions faites par C. Pravin à envoyer aux FRANCAS.

Accord du conseil syndical pour que la Présidente du SIRP signe la convention 2023, sous réserve de prise en compte des modifications par les FRANCAS.

Après lecture de la délibération le conseil vote.

Pour : 5

## **6- Questions diverses**

- Consommation des copies par les deux classes de Canaules sur le 1<sup>er</sup> trimestre :  
5563 copies en N&B et 1916 en couleur. Le nombre semble cohérent pour le noir et blanc par rapport aux consommations annuelles. Rappeler aux enseignantes que les copies couleur sont à prendre sur leur dotation.
- Nouvelles de l'avocat dans l'affaire Canaules contre SIRP : aucune malgré les relances.

Levée de séance à 20h.